

République Française
Département
AIN
Commune de
VESANCY

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 05/09/2017

(Convocation 30/08/2017)

Présents :

Pierre HOTELLIER (maire), Pierre BATARD (1^{er} adjoint), Bernard MUGNIER (adjoint), Eliane JONKER (adjoint), François BEAUDET (adjoint), Alain TEPPE, Damien GRENIER, Françoise CONSANI, Mark BÜTTNER, Philippe HOULLEMARE, Luc VALLIER .

Absent : Yannick DUPRAZ- DANGE

Début de séance : 20H35

Désignation d'un secrétaire de séance : Philippe HOULLEMARE

Approbation à l'unanimité du compte rendu de séance du 27/06/2017

Le point sur les arrêtés du maire

Arrêté temporaire 022-2017 portant règlement du stationnement à l'occasion de la fête des pompiers du 08 juillet

Arrêté 023-2017 portant autorisation d'ouverture au public de la salle communale sise rue du château.

URBANISME Rapporteur Bernard MUGNIER

-Les demandes en cours

Déclaration préalable DP 00143617B0003 déposée le 07/06/2017 par M Joël BONNIER, 81, route de Bottenay, pour la construction d'un abri jardin bois. Non opposition.

Déclaration préalable DP 00143617B0004 déposée le 30/06/2017, par M Brice CONSANI, pour la création d'une ouverture au 141 chemin du Crêt. Non opposition.

Déclaration préalable DP 00143617B0005 déposée le 17/08/2017, par M Marck BÜTTNER, pour la construction d'un abri jardin au 75 chemin de Pochet. En cours d'instruction.

Certificat d'urbanisme d'information CUa 00143617B0013 et Déclaration d'Intention d'aliéner déposés par Maître HOFFMANN de Ferney Voltaire pour la vente d'un bien appartenant à M WATSON au 31 rte de la Combette.

Certificat d'urbanisme d'information CUa 00143617B0014 et Déclaration d'Intention d'aliéner déposés, par Maître PARIZOT de Ferney Voltaire pour la vente d'un bien appartenant à la SCI le Vesancy au 55, place de la Batteuse.

TRAVAUX ET PROJETS

-Le point sur les travaux de la salle polyvalente Plus- values /Moins- values des marchés salle polyvalente Rapporteur Pierre BATARD

Les modifications qui ont été demandées par la commune sur les lots du marché initial et les réajustements sur le réalisé nécessitent des avenants aux marchés.

Ainsi certaine société ont présenté les plus ou moins- values suivantes :

-Pour le LOT 1 Gros-oeuvre, la société GALLIA a présenté une plus-value de 8395.15 € HT soit 10 074.18 € TTC qui correspond à la mise en œuvre d'un muret en pierre massive et de marches au niveau de la rampe et de surface complémentaire de dallage en béton désactivé. Le marché initial de 74 400 € TTC passe donc à 84 474.18 € TTC.

- Pour le LOT 8 électricité, la société PORTIGLIATTI a présenté une moins - value de 3 855.60 € TTC correspondant à des éclairages intérieurs et extérieurs en moins par rapport aux prévisions. Le marché initial de 23 768.40 € TTC passe donc à 19 912.80 € TTC.

-Pour le LOT 7 plomberie, la société BAL a présenté une moins- value de 396 € TTC correspondant à l'évier de cuisine en moins qui a été pris en charge par le cuisiniste. Le marché initial de 4 666.80 € TTC passe donc à 4 270.80 € TTC

Après en avoir délibéré l'assemblée approuve, à l'unanimité, les avenants présentés.

Pour information, à ce jour, le coût de l'opération complète comprenant maîtrise d'œuvre, missions de contrôle, travaux en marché, travaux hors marché, aménagement point office, mobilier salle s'élève à 275 261 € TTC.

A ce montant, il faut déduire une subvention de l'Etat de 37 117 € et le remboursement partiel de la TVA sur une base de 16,404% , ce qui représente un coût net de 200 516 € TTC restant effectivement, à charge de la commune.

-Travaux de la citerne de la Vesancière Rapporteur François BEAUDET

Rappel : L'assemblée avait décidé, dans sa séance du 15 novembre 2016, d'engager les travaux de réfection de la citerne de la Vesancière sous réserve de garantie de l'obtention de subvention. Dans la séance du 7 février 2017, l'assemblée a autorisé le maire à solliciter les fonds Européens du FAEDER ainsi que les aides de la Région et de la CCPG.

Rappel du coût prévisionnel de dépense de 20 000 € TTC soit 16 667 € HT :

Faisant suite à notre demande d'autorisation de travaux sur la réserve naturelle nous avons reçu un arrêté Préfectoral autorisant les travaux pour une validité de deux ans et précisant entre autres préconisations que les travaux devront être réalisés entre le 15 juillet et le 15 novembre.

La Région nous a annoncé qu'une aide de 3 345 € avait été votée.

La CCPG a fait passer, fin juillet, un arrêté attributif pour une aide de 2500.05 €

Le FAEDER Fonds européens: par l'intermédiaire de la Région il nous a été annoncé que l'aide européenne nous était accordée pour un montant de 5853.75 €.

Une consultation de marché avait été lancée à l'issue de laquelle, seule la société GALLIA a présenté une proposition d'un montant de 16 425 € HT soit 19 710 € TTC.

Jusqu'à présent le conseil municipal était en attente des réponses des partenaires financiers pour lancer les travaux. Ayant l'assurance des aides, il convient de lancer les travaux et de confier à l'entreprise qui a fait une proposition l'exécution de l'opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de confier à la société Gallia les travaux de réfection de la citerne de la Vesancière.

-Réhabilitation du château- Maîtrise d'œuvre Rapporteur Pierre HOTELLIER

Le Maire fait le point sur le projet de réhabilitation du château et sur la dernière réunion du 28 juillet avec les architectes chargés de l'étude de faisabilité et des représentants des Bâtiments de France.

Les objectifs ont été rappelés :

La municipalité a pour objectif de finaliser le projet de réhabilitation avant la fin de l'année.

Trois critères à remplir :

1- La mise en accessibilité de chaque étage du château et de l'annexe.

Remise en état des réseaux électriques, EP/EU/eaux pluviales. Installation de sanitaires, chauffage. Sécurité incendie...

2- Aménagement de l'Annexe : point de rencontre au rez-de-chaussée avec ses dépendances. Aménagement d'une salle des fêtes à l'étage avec ses dépendances.

3- Le financement des travaux, phase par phase.

L'architecte a présenté une première estimation des travaux envisagés par tranche : Pour un total d'environ 1.3 M euros HT.

Un calendrier d'action a été mis en place.

L'étude de faisabilité finalisée devra présenter une estimation plus précise et un plan de projet.

Sur cette base, sera lancé un marché de maîtrise d'œuvre pour désigner un architecte.

Après délibération l'assemblée, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches pour lancer le marché de maîtrise d'œuvre sur la base du projet de réhabilitation complet.

-Divers

Adhésion à la Fondation du patrimoine

Dans le cadre de recherche de partenaires financiers pour les travaux de réhabilitation du château, il est possible de se rapprocher de la FONDATION DU PATRIMOINE, dont une antenne se trouve sur LYON.

Cet organisme accompagne les porteurs de projet en apportant son expertise et un appui logistique dans l'organisation et le bon déroulement de la collecte de fonds privés. Il est proposé d'adhérer à cette fondation afin de pouvoir profiter de leur action.

Montant de cotisation annuelle : 75 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité décide de l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine.

PERSONNEL Rapporteur Pierre BATARD

Instauration du nouveau régime indemnitaire RISEEP pour les agents techniques

RAPPEL : Dans sa séance du 12 avril 2016 l'assemblée a délibéré pour l'instauration du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP pour les cadres d'emploi des attachés territoriaux, secrétaires de mairies, les rédacteurs, les adjoints administratifs ATSEM et adjoints d'animation. Il a été mis en place des groupes de fonctions sur la base de la hiérarchisation en prenant en compte la place dans l'organigramme et en reconnaissant les spécificités de certains postes. Ainsi il a été décidé de verser dans un premier temps seulement l'IFSE (Indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise) avec le maintien du montant du régime indemnitaire antérieur à titre individuel.

L'arrêté du 16 juin 2017, publié au journal Officiel du 12 août 2017, prévoit l'adhésion au RIFSEEP du corps des adjoints techniques ainsi il est possible d'instaurer le nouveau régime indemnitaire aux adjoints techniques territoriaux catégorie C. Il est proposé de rester sur les mêmes conditions que les autres cadres d'emploi.

L'assemblée donne un avis favorable à cette proposition. Elle sera, donc, présentée au Comité technique du Centre de Gestion de l'Ain pour avis avant délibération définitive du conseil municipal.

RELATIONS AVEC LA CCPG

- Le point sur le dernier conseil communautaire et les autres rencontres Rapporteur Pierre HOTELLIER

Conférence intercommunale des maires le 3 juillet.

Situation des « petites commune » Le contrat AMBITION REGION .Pacte financier.
Projet à soumettre : La réhabilitation du château.

Conseil communautaire du 12 juillet.

Présentation du projet « randonnées, sentiers »
Le golfe de la Valserine.
Prêt/cautionnement SIEA
EPIC Office du tourisme.

- Le point sur les réunions avec la CCPG

Monsieur François BEAUDET présente la proposition de prise de compétence de la CCPG en matière de gestion du pluvial qui sera présentée lors d'une réunion le 06 septembre. Après avoir pris connaissance des conditions, l'ensemble des élus présents chargent M BEAUDET de présenter l'avis défavorable de la commune sur la prise de compétence dans les conditions annoncées.

DIVERS

-Utilisation des salles communales.

L'ouverture d'une nouvelle salle communale, les différentes demandes des particuliers et des associations pour des prêts de locaux, conduisent à une réflexion sur les règles à mettre en place pour l'utilisation, en prêt ou location des différentes salles communales (salle des fêtes, annexe, salle de la cure).

Il convient de déterminer pour chaque salle à qui elle pourra être prêtée ou louée et dans quelles conditions.

Après un tour de table, il a été décidé que la nouvelle salle est dédiée à l'occupation des scolaires et des associations de la commune. Dans les conditions actuelles, cette salle ne sera pas louée aux particuliers ou aux associations extérieures. Une réflexion plus avancée sera menée.

- Etude de faisabilité pour la création et l'exploitation de lignes de transport périurbaines/ Réponse de la préfecture Rapporteur Pierre HOTELLIER

Lors de la séance du 27 juin dernier, l'assemblée avait donné un avis favorable au lancement d'une étude de faisabilité pour la création et l'exploitation de lignes de transport périurbaines entre les communes de Cessy, Chevry, Crozet, Echenevex, Gex, Ségny, Mijoux et Vesancy.

Le contrôle de légalité de la Sous-Préfecture, dans un courrier du 26 juillet, a déclaré la délibération entachée d'illégalité. En effet, La CCPG étant, de par ses statuts, dotée de la compétence transport elle est dès lors seule compétente pour l'organisation des services des transports urbains, non urbains, et scolaires. Par conséquent, la réalisation de cette étude et a fortiori, la création d'une ligne de transport relèvent exclusivement des compétences communautaires.

- Don

Monsieur WEISSKOPF a renouvelé un don à la commune pour les associations d'un montant de 1 250 €. Il est proposé de redistribuer ce don à chacune des 6 voire 7 associations de la commune à raison de 170 € chacune (Amicale des sapeurs-pompiers, CLAV, les amis de la chapelle Riantmont, l'amicale des chasseurs, le PEVV, Au bon sens et la dernière Scrap'Oxygène).

Après en avoir délibéré l'assemblée accepte la répartition du don au différentes association de la commune.

Diverses informations.

Visite de Olga GIVERNET le mercredi 6 septembre à 10h30.

Journées du patrimoine : - Vendredi 15 septembre à 20h30 salle des fêtes du château conférence sur les Bas Monts forêts et alpages,

- Samedi 16 septembre découverte in situ des Bas Monts forêts et alpages (13H30 parking des pompiers) ou conférence à 14h30 à la salle des fêtes du château en cas de pluie.

Et vers 16h30 concert flute traversière à la chapelle ou à l'église en cas de pluie.

Le Trail LAUSANNE GENEVE le 23 septembre traversera la commune entre 9h00 et 20h00.

Conseil extraordinaire le 28 NOVEMBRE à 20H00 pour la présentation du PADD par le Président de la CCPG, M BOUVIER.

Prochaines dates du conseil : Les mardis 03 octobre – 07 novembre - Extra le 28 novembre - 05 décembre.

Fin de la séance 23h10

Le Maire et Président de séance,

Pierre HOTELLIER.

